



St-Quentin-Fallavier

MAIRIE

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 16/05/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Grégory BARTHALAY à Nicolas BACCONNIER, Christian BRAYER à Thierry DEGLAINE, Géraldine LAVIELLE à Bernadette CACALY

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Corinne FALCONNET, Christophe LIAUD, Fabienne ALPHONSINE, Gaëlle VUILLOT, Gregory RONDOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2023.05.22.6

OBJET : Subventions 2023 - Associations extérieures à la commune de Saint Quentin Fallavier

Monsieur Mathieu GAGET, Adjoint délégué aux Ressources Humaines et aux Finances, expose au Conseil Municipal qu'il est prévu au Budget Primitif 2023, Section de fonctionnement, article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé", une inscription budgétaire réservée aux demandes de subventions émanant des associations extérieures à la commune.

Après avoir examiné les différentes demandes de subvention, les élus des secteurs concernés proposent d'attribuer les subventions 2023 qui sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Secteur Scolaire	Montant
EFMA - Bourgoin-Jallieu	1 200,00 €
MFR - Coublevie	100,00 €
MFR St André le Gaz	100,00 €
MFR de St-Laurent de Chamousset	100,00 €
Lycée Paul Claudel	300,00 €
MFR Chaumont	300,00 €
MFR Mozas	200,00 €

MFR - CFA MONTLUEL	100,00 €
Total	2 400,00 €

Secteur Action Sociale	Montant
AFSI - Aide aux Familles en Situation Incertaine	700 €
Les Restaurants du coeur	1 500 €
Ligue contre le cancer-comité de l'Isère	250 €
Locomotive	250 €
Association des Familles et bénévoles de l'EHPAD de la Barre (St Jean de Bournay)	100 €
Pévention Routière	250 €
Relais parents enfants Isère	300 €
AFAR	Si dossier complet : 200 €
AFSEP - association française des sclérosés en plaque	Si dossier complet: 100 €
TOTAL	3650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 22/05/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 25 mai 2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20230522-lmc112433-DE-1-1

Adjointe déléguée

Andrée LIGONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.